

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENTDECRET D/2020/.....**110**...../PRG/SGG

PORTANT MISE A DISPOSITION DE CERTAINS OFFICIERS

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi L/2019/041/AN du 04 septembre 2019, portant statut général des militaires;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 Mai 2018, portant Nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

Vu le Décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 avril 2014, portant organisation, attribution et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;

DECRETE

Article 1^{er} : Les Officiers de l'armée guinéenne dont les prénoms et nom suivent, précédemment Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la Direction Générale du Renseignement de Défense et de la Sécurité Militaire, sont mis à la disposition de leurs unités d'origine, l'Etat-Major de l'Armée de Terre, pour nécessités de service. Ce sont :

1. **20165/G** Lieutenant-colonel Abdoulaye **TOURE**,
2. **18098/G** Lieutenant-colonel Thierno Oumar Diogo **BARRY**,

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

15 JUIN 2020

Professeur Alpha CONDE